

**Comptabilité - Exercice 2001 - Ouvertures de crédits reprises au budget  
par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur  
les comptes de dépenses imprévues**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 896 064 F soit 136 604 €. Ils seront financés au Budget Principal :

- pour 580 000 F soit 88 420 € par transferts du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 2001

- pour 316 064 F soit 48 184 € par transferts du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 938 du Budget Primitif 2001.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les ajustements budgétaires en dépenses et recettes et les transferts décrits en annexe sur les comptes de dépenses imprévues

- décider d'attribuer une subvention de 266 064 F (40 561 €) à l'association GARE-BTT pour les motifs indiqués dans le tableau ci-après.

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92 814 74718 30900	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Aides de l'Agence de l'Eau à l'élimination et au transport des déchets en centre conventionné (lampes) Eclairage public - Participations Etat			14 097	
90 020 21538 95069 10100	<b>Mise en place d'une liaison optique entre la Communauté d'Agglomération et la Mairie</b> Administration générale de la collectivité - Autres réseaux - Réseau fibre optique Besançon LUMIERE		33 608		
92 020 775 95069 10100	Administration générale de la collectivité - Produits des cessions d'immobilisations - Réseau fibre optique Besançon LUMIERE			33 608	
934 675 95069 20200	Opération d'ordre - Transferts entre sections - Valeurs comptables des immobilisations cédées - Réseau fibre optique Besançon LUMIERE				33 608
914 21538 95069 20200	Opération d'ordre - Transferts entre sections - Autres réseaux - Réseau fibre optique Besançon LUMIERE	33 608			
92 824 6574 47001	<b>Modification d'imputation du Budget Primitif 2001 concernant le contrat de Ville - Evaluation de la thématique «éducation à la citoyenneté»</b> Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé				- 50 000
92 824 617 47001	Autres opérations d'aménagement urbain - Etudes				50 000

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses (suite)

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives					
		Investissement			Fonctionnement		
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	<b>BUDGET PRINCIPAL (suite)</b>						
	Opération d'ordre - Reprise sur provisions pour une créance irrécouvrable admise en non-valeur par délibération du 3/05/2001 (mise en jeu de la Ville pour une garantie d'emprunt accordée au Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin)		1 366 406				
914	496 20200		1 366 406				
934	7817 20200			1 366 406			
	Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers						
	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants						
	<b>Opération d'ordre - Reprise sur provisions pour créances détenues par la Ville pour appels en garantie d'emprunt sur échéances 1999 et 2000 (GARE-BTT)</b>						
	Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers		266 064				
914	496 20200		266 064				
934	7817 20200			266 064			
	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants						
	<b>Total Budget Principal en Francs</b>	<b>33 608</b>	<b>1 666 078</b>	<b>1 680 175</b>	<b>33 608</b>	<b>33 608</b>	
	<b>Total Budget Principal en Euros</b>	<b>5 124</b>	<b>253 992</b>	<b>256 141</b>	<b>5 124</b>	<b>5 124</b>	

## II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Imputations	Opération	Montant des crédits complémentaires (en francs)	Crédits accordés	
			Transfert des dépenses imprévues	Fonctionnement
			Investissement CH 918 (en francs)	CH 938 (en francs)
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Relations Extérieures</b>				
92 91 6554 97024 400	Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM) - Augmentation des participations des membres du syndicat	50 000		50 000
<b>Finances</b>				
92 523 6574 20200	Attribution d'une subvention à l'Association GARE-BTT équivalente aux créances détenues par la Ville pour mises en jeu de garantie d'emprunt. Cette proposition est justifiée par la situation financière de l'association	266 064		266 064
<b>Bâtiments</b>				
90 020 2184 00510 33000	Equipements mobiliers pour l'installation de la nouvelle équipe municipale	430 000	430 000	
<b>Espaces Verts</b>				
02 823 2312 507 34000	Secteurs Malcombe et Prés-de-Vaux - Aménagement de terrains (gens du voyage)	150 000	150 000	
	<b>Total Budget Principal en francs</b>	896 064	<b>580 000</b>	<b>316 064</b>
	<b>Total Budget Principal en euros</b>	136 604	<b>88 420</b>	<b>48 184</b>

«**M. LE MAIRE** : Les 266 064 F sont ceux que l'on retrouve à la page précédente pour l'attribution d'une subvention à l'Association GARE-BTT. C'est une opération qui se termine d'ailleurs.

Au niveau des équipements mobiliers pour l'installation de la nouvelle équipe municipale vos bureaux sont compris dedans, Mesdames et Messieurs de l'opposition, donc c'est pour l'équipe municipale au complet, cela a coûté 430 000 F. J'espère que vous êtes bien installés ? Les chaises sont un peu basses ? On vous fera faire des coussins. Je tiens à ce que notre opposition soit bien installée, qu'il ne lui manque rien et même si elle peut être très confortablement installée et que ça la fasse dormir un peu, c'est encore mieux (rires).

150 000 F c'est un aménagement, vous avez vu que nous avons renforcé considérablement notre dispositif anti-intrusion sur nos espaces verts. On ne l'avait pas renforcé à l'entrée de Micropolis comme vous avez pu le constater. Voilà donc l'essentiel de ces crédits complémentaires, vous pouvez voir par vous-mêmes que nous avons fait vraiment au minimum».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.*